



ARMÉNIE – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DOCUMENT DE STRATÉGIE DE COOPÉRATION

POUR LA PÉRIODE 2007-2013

Table des matières

1. SYNTHÈSE	4
2. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION UE/CE AVEC L'ARMÉNIE.....	5
2.1. Objectifs globaux de l'UE en matière de politique extérieure.....	5
2.2. Objectifs stratégiques de la coopération entre l'UE/CE et l'Arménie	5
3. DESCRIPTION DE L'AGENDA POLITIQUE DE L'ARMÉNIE.....	6
3.1. Aspects généraux	6
3.2. Politique intérieure.....	7
3.3. Le conflit du Haut-Karabakh	8
3.4. Politique extérieure	8
4. LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	8
4.1. Aspects généraux:	8
4.2. Situation politique	9
4.3. La situation économique et la structure des échanges	10
4.4. Analyse des évolutions sociales.....	12
4.5. Analyse de la situation environnementale	13
4.6. Perspectives.....	13
5. APERÇU DE L'ASSISTANCE PASSÉE ET ACTUELLE DE LA CE.....	13
5.1. Assistance communautaire à l'Arménie de 1991 à 2006.....	13
5.2. Principaux enseignements tirés du nouveau cycle de programmation	15
5.3. Coordination et complémentarité avec les autres donateurs.....	16
5.4. Cohérence entre la coopération de la CE et les autres politiques de l'UE («dosage des mesures»).....	17
6. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE.....	18
6.1. Objectif principal	18
6.2. Priorités de l'assistance communautaire	18
6.3. Instruments et moyens	22
ANNEX 1.....	26
LIST OF ABBREVIATIONS AND ACRONYMS.....	26
ANNEX 2.....	27
ARMÉNIE À UN GLANCE.....	27
DRAFT COUNTRY ENVIRONMENT PROFILE.....	30

ANNEX 4..... 33

ACTIVITIES OF OTHER DONORS, INCLUDING MEMBER STATES..... 33

ANNEX 5..... 35

“POLICY MIX” CONSIDERATIONS IN THE CONTEXT OF THE ARMENIA CSP 35

1. SYNTHÈSE

Le présent document de stratégie de coopération (DSC) pour l'Arménie couvre la période s'étalant de 2007 à 2013. L'assistance à l'Arménie au cours de cette période sera principalement fournie au titre du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui a été créé pour fournir une assistance au développement d'un espace de prospérité et de bon voisinage impliquant l'Union européenne et les pays partenaires couverts par la politique européenne de voisinage (PEV)¹.

Le montant du financement octroyé à l'Arménie au titre de l'allocation nationale de l'IEVP est actuellement estimé à 98,4 millions d'euros pour la période 2007-2013. En outre, l'Arménie bénéficiera de subventions au titre du programme régional de l'IEPV, de la CT (programme de la mer Noire) et des programmes thématiques et nucléaires.

L'objectif principal de la coopération UE-Arménie est actuellement de développer une relation de plus en plus étroite entre l'UE et l'Arménie, allant au-delà des anciens niveaux de coopération pour renforcer la coopération politique. Cette relation doit s'accompagner d'une croissance économique et d'une réduction de la pauvreté continues.

L'assistance communautaire pour la période couverte par cette stratégie contribuera à atteindre les objectifs politiques susmentionnés. Dans le programme indicatif national (PIN) 2007-2013, cela se traduit par un soutien prioritaire à trois catégories de stratégie:

- i) renforcement des structures démocratiques et de la bonne gouvernance;
- ii) soutien accru à la réforme de la réglementation et au renforcement des capacités administratives;
- iii) soutien aux efforts de réduction de la pauvreté.

Le nouveau document de stratégie pour l'Arménie a été élaboré en étroite consultation avec les autorités arméniennes et reflète l'ensemble des priorités nationales. Les États membres, les autres bailleurs de fonds et les organisations de la société civile ont été consultés au cours du processus de rédaction.

¹ **Règlement 1638/2006.** L'Arménie peut également bénéficier d'une assistance au titre de l'instrument de stabilité.

2. OBJECTIFS DE LA COOPERATION UE/CE AVEC L'ARMENIE

2.1. Objectifs globaux de l'UE en matière de politique extérieure

En tant qu'acteur mondial, l'UE promeut ses normes, valeurs et intérêts par le biais de différents instruments, qui vont de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), à la dimension extérieure des politiques internes de l'UE en passant par l'assistance et le commerce.

En particulier, l'UE s'efforce de promouvoir la prospérité, la solidarité, la sécurité et le développement durable dans le monde entier.

Le plus important pour l'UE est de déterminer le dosage correct des mesures. Cela signifie qu'à la lumière des objectifs stratégiques de l'UE en matière de relations extérieures, il faut, à l'égard de l'Arménie, assurer une cohérence entre tous les instruments disponibles.

2.2. Objectifs stratégiques de la coopération entre l'UE/CE et l'Arménie

L'approche communautaire de la coopération avec l'Arménie est fondée sur une combinaison d'objectifs stratégiques spécifiques nationaux, régionaux et mondiaux:

Un partenariat mutuellement bénéfique pour promouvoir le programme de réforme de l'Arménie

L'UE et l'Arménie se sont engagées, dans l'accord de partenariat et de coopération (APC) entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, à mettre en place un partenariat prévoyant des relations politiques et commerciales et d'investissement étroites et mutuellement profitables ainsi qu'une coopération économique, sociale, financière et culturelle. Le partenariat vise en particulier à promouvoir la transition de l'Arménie vers une démocratie et une économie de marché à part entière.

Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV) et du plan d'action UE-Arménie de la PEV

L'objectif de la PEV est de partager la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'UE avec les pays voisins, dont l'Arménie, d'une manière qui soit différente de l'adhésion à l'UE. La PEV vise à prévenir l'émergence de nouvelles divisions en Europe en offrant aux pays voisins une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle plus étroite. Elle traite également des objectifs stratégiques de l'Union européenne fixés dans la stratégie européenne de sécurité de décembre 2003, à savoir garantir la sécurité dans le voisinage de l'UE. Les partenaires de la PEV devraient bénéficier d'une coopération plus étroite avec l'UE, pouvoir participer aux programmes communautaires et au marché intérieur de l'UE, ce qui appuierait fermement leurs réformes politiques et économiques.

L'UE et l'Arménie ont dès lors convenu d'objectifs spécifiques dans un plan d'action de la PEV avalisé par le Conseil de coopération UE-Arménie du 14 novembre 2006.

Défis en matière de sécurité

Dans la stratégie européenne de sécurité du 12 décembre 2003, l'UE a reconnu qu'à 25 États et avec une population de plus de 450 millions de personnes produisant un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial, elle était inévitablement un acteur mondial.

Une des implications politiques clés de la stratégie européenne de sécurité est la nécessité pour l'UE de «promouvoir, à l'est de l'Union européenne et aux frontières du bassin méditerranéen, un ensemble de pays bien gouvernés avec lesquels nous pourrions avoir des relations étroites, fondées sur la coopération». En outre, la stratégie reconnaît clairement l'importance de promouvoir un ordre international basé sur un multilatéralisme efficace.

Dans ce contexte, l'UE vise à stabiliser toute la région du Caucase du Sud et attache une grande importance à la résolution pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Elle participe activement aux efforts continus visant à arriver à un accord, entre autres, par l'intermédiaire du représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud.

Objectifs de la politique de développement

La politique de développement de l'UE telle que décrite dans le consensus européen sur le développement est mue par l'objectif principal de réduction de la pauvreté et vise également à promouvoir la bonne gouvernance et un respect accru des droits de l'homme, dans le but de garantir la stabilité et la sécurité des pays concernés dans le cadre régional. En même temps, elle souligne la nécessité d'une approche différenciée en fonction du contexte et des besoins particuliers de chaque État. Ces objectifs s'appliquent également à l'Arménie, afin de promouvoir la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Avec un RNB de 1 326 USD par personne (2005/ source: FMI), l'Arménie se classe parmi les pays à faible revenu moyen sur la liste des destinataires de l'aide établie par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. C'est pourquoi il faut tenir compte des objectifs de la politique de développement et en particulier des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) lors de la définition des objectifs de coopération avec l'Arménie. Dans ce contexte, il est important de noter que le document stratégique de croissance économique et de réduction de la pauvreté (DSCERP) pour la période 2004-2006 a été adopté par le gouvernement en août 2003 et approuvé en novembre 2003. Une mise à jour de ce DSCERP devrait être prête d'ici la fin 2006. Un «premier rapport national sur les OMD en République d'Arménie» a été adopté et publié par le gouvernement arménien en 2001.

3. DESCRIPTION DE L'AGENDA POLITIQUE DE L'ARMENIE

3.1. Aspects généraux

Étant donné la grande complexité de la **situation géopolitique** de l'Arménie (pays enclavé, frontières fermées à l'ouest avec la Turquie et à l'est avec l'Azerbaïdjan), sa politique étrangère est basée sur la poursuite d'une «complémentarité multidirectionnelle» par laquelle le pays cherche à maintenir des relations étroites avec d'autres partenaires concernés comme l'UE, la Russie et les États-Unis.

Toutefois, l'Arménie a particulièrement salué l'élargissement de l'UE de mai 2004 et son inclusion dans la politique européenne de voisinage en juin 2004. Plus récemment, il est

apparu clairement que la préférence était accordée à l'Europe et à la tendance à l'intégration européenne et à l'acceptation des valeurs et normes communes de l'UE.

Au vu de ce qui précède, l'objectif politique de l'Arménie peut se résumer comme suit:

3.2. Politique intérieure

Renforcement de la démocratie, protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales: l'Arménie s'est engagée clairement à améliorer la stabilité et l'efficacité des institutions garantissant la démocratie et protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Consolidation de l'État de droit: particulièrement après la réforme constitutionnelle (référendum final le 27 novembre 2005), le gouvernement arménien s'est engagé à promouvoir la réforme du pouvoir judiciaire afin de garantir son indépendance, de renforcer sa capacité administrative et de garantir des poursuites impartiales et efficaces. Des mesures importantes ont déjà été prises à cet égard, en particulier en vue d'un pouvoir judiciaire plus indépendant, mieux formé et mieux organisé (juges et magistrats) par le biais de réformes législatives et organisationnelles.

Lutte efficace contre la corruption: l'Arménie a accédé au groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe en 2003. En juin 2004, un conseil visant à lutter contre la corruption a été mis sur pied afin de superviser la mise en œuvre d'une stratégie triennale de lutte contre la corruption établie en coopération avec les bailleurs de fonds principaux et adoptée en novembre 2003.

Réforme du secteur public: le gouvernement s'est également lancé dans un programme ambitieux de réforme globale du secteur public, notamment dans les réformes administratives et réglementaires nécessaires pour améliorer la gouvernance publique et l'autonomie locale.

Amélioration du climat d'investissement: aborder activement les nombreuses questions relatives au climat d'investissement afin de renforcer la confiance des investisseurs constitue un élément clé de l'approche du gouvernement en vue d'une croissance économique accrue. À cet égard, la création d'un environnement de libre concurrence économique et les réformes continues du secteur financier, des systèmes fiscaux et financiers, ainsi que la poursuite du développement du secteur agricole figurent à l'agenda du gouvernement arménien.

Amélioration du bien-être, réduction de la pauvreté et développement de la fourniture de services sociaux: dans le cadre du DSRP, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté ainsi qu'à améliorer les services sociaux, l'éducation et l'accès aux soins de santé, en particulier aux niveaux régional et local.

Sécurité de l'approvisionnement en énergie: il s'agit d'une question très importante pour les autorités arméniennes. Celles-ci cherchent des moyens de garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie en développant des sources d'énergie alternatives (thermique, hydraulique, éolienne), par le biais d'un recours continu au nucléaire et en diversifiant l'approvisionnement en gaz par l'établissement d'une connexion vers l'Iran via un pipeline. Malgré cette politique de diversification, il apparaît que le secteur énergétique en Arménie est de plus en plus influencé, voire contrôlé, par la Russie.

3.3. Le conflit du Haut-Karabakh

La recherche d'une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh est toujours décrite comme une priorité clé du gouvernement arménien, en dépit des difficultés actuelles à trouver un accord avec l'Azerbaïdjan sur un cadre de paix.

3.4. Politique extérieure

Orientation vers l'Union européenne et intégration accrue dans des accords de coopération en Europe de l'Est: l'Arménie a nettement placé l'Union européenne au centre de son agenda politique et poursuit systématiquement une politique d'intégration à l'UE.

Autres initiatives régionales: en raison de sa situation enclavée, l'Arménie doit également s'impliquer davantage dans d'autres initiatives de coopération régionale dans la région de la mer Noire et dans les initiatives dites de Bakou afin de promouvoir la coopération régionale en matière de transports et d'énergie. L'Arménie participe également activement au secrétariat et aux réunions du TRACECA.

Promotion du commerce: l'Arménie est devenue membre de l'OMC le 5 février 2003. Les questions de politique commerciale sont dès lors au cœur de la stratégie économique du gouvernement. Le respect total des exigences de l'OMC et l'alignement réglementaire plus complet sur l'acquis communautaire pour plusieurs questions d'ordre commercial envisagés dans l'APC et le plan d'action de la PEV aideraient l'Arménie à accroître et à diversifier ses exportations.

À l'heure actuelle, le pays bénéficie du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, mais il envisage de passer au «SPG+».

4. LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

4.1. Aspects généraux:

Superficie 29 700 km ²	Population: 3 Mio en 2005	PNB/hab. 1 339 EUR
Taux de croissance réel du PIB >10 % 2001-2005	PIB réel 2005 en % du PIB de 1989: 98 %	Taux d'inflation 0,6 % en 2005

La situation politique, économique et sécuritaire de l'Arménie est fortement influencée par sa position géographique. En effet, le pays est enclavé et ses frontières à l'ouest (Turquie) et à l'est (Azerbaïdjan) sont fermées. Il ne dispose d'aucune ressource énergétique et est confronté à un conflit persistant avec l'Azerbaïdjan concernant le Haut-Karabakh.

Une grande partie des progrès futurs de l'Arménie dépendra de l'amélioration de ses relations avec ses voisins, de la réouverture des frontières et d'un règlement positif et pacifique du conflit. Ces questions ont jusqu'ici limité le développement interne de l'Arménie, en particulier dans les secteurs social, institutionnel et économique et dans la mise sur pied d'un

approvisionnement en énergie stable et sûr. La situation politique difficile a également empêché le pays de participer aux activités de coopération régionale.

4.2 Situation politique

Concernant sa **situation politique interne**, l'Arménie est une république présidentielle fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs. Sa Constitution a été adoptée en 1995, mais a fait l'objet de réformes considérables à la fin 2005. La réforme constitutionnelle de 2005 était un des engagements principaux pris par l'Arménie lors de son adhésion au Conseil de l'Europe (CdE). Les amendements envisagent une répartition plus équitable des pouvoirs au sein du gouvernement central ainsi qu'une indépendance accrue du pouvoir judiciaire, des médias et des organes exécutifs des gouvernements locaux. La réforme a été évaluée positivement par l'OSCE et la Commission de Venise du CdE, mais des efforts considérables de suivi des réformes sont nécessaires pour que celles-ci portent pleinement leurs fruits.

Les dernières élections présidentielles et parlementaires se sont tenues en Arménie en 2003. L'OSCE/BIDDH a déclaré que les élections parlementaires constituaient une amélioration par rapport à l'élection présidentielle de 2003, que ce soit en matière de campagne ou de couverture médiatique, mais qu'elles ne respectaient pas les normes internationales relatives aux élections démocratiques dans plusieurs domaines clés, en particulier le comptage et le décompte des voix. Les rapports sur les deux élections ont fixé des recommandations détaillées, dont des modifications du cadre législatif, concernant notamment le code électoral et l'amélioration de l'administration électorale. L'opposition a organisé des manifestations en raison de ces irrégularités et de nombreuses arrestations administratives ont été effectuées, les bureaux de différents partis politiques ont été pillés et des journalistes ont été agressés. À la suite de ces événements, l'opposition parlementaire d'Arménie a observé un boycott partiel du Parlement, ce qui entravait encore les travaux de révision de la Constitution et du code électoral en 2005 et continue de le faire.

Des irrégularités ont à nouveau été rapportées au cours du référendum constitutionnel de novembre 2005. Celles-ci ont conduit à des demandes urgentes de la part de l'UE et de ses États membres pour une amélioration avant les élections parlementaires et présidentielles de 2007 et 2008.

Pour le reste, la situation politique interne en Arménie est restée relativement stable ces dernières années, avec une coalition tripartite à la tête du pays. Ce n'est que récemment qu'un parti a quitté la coalition au pouvoir. Toutefois, cette dernière constitue encore une majorité.

Depuis plusieurs années, la coalition au pouvoir s'est engagée à poursuivre les réformes structurelles nécessaires pour bâtir un État démocratique et une économie de marché compétitive. Toutefois, malgré les progrès dans les sphères économique et sociale de ces dernières années, des changements structurels et une consolidation des réalisations effectuées jusqu'ici sont encore nécessaires. Parmi les défis importants à venir dans le cadre de la politique européenne de voisinage en Arménie, citons la poursuite des réformes démocratiques et économiques, l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'État de droit et des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et le règlement du conflit.

Même si le processus de réforme a grandement progressé ces dernières années dans la sphère économique, il n'en va pas de même sur les plans politique et institutionnel; les structures démocratiques et l'État de droit doivent dès lors constituer un domaine important sur lequel se concentrera la coopération entre le gouvernement et les bailleurs de fonds.

Concernant la **situation extérieure de l'Arménie**, le conflit du Haut-Karabakh et les frontières fermées avec la Turquie et l'Azerbaïdjan entravent considérablement le développement de l'Arménie. Une part importante des futurs progrès globaux du pays dépendra dès lors du règlement du conflit et de la normalisation des relations avec ses voisins.

L'agenda arménien de politique étrangère est clairement dominé par le **conflit du HK** et les efforts en vue d'un règlement pacifique du conflit se poursuivent, avec l'appui du Groupe de Minsk de l'OSCE en tant que médiateur. Une percée vers un accord de paix était attendue lors des dernières réunions entre le président Kocharian et son homologue azéri Aliyev à Rambouillet (février 2006) et Bucarest (juin 2006). Toutefois, aucun accord n'a été trouvé à ces occasions. Ceci a provoqué une certaine déception au sein de la communauté internationale, qui estimait que les deux pays auraient dû mieux exploiter une année sans élections. Après une interruption de plusieurs mois, les ministres des affaires étrangères des deux pays ont repris leurs réunions au début octobre 2006.

Les relations avec la **Turquie** continuent d'être «inexistantes». Hormis les différences d'interprétation entre les deux pays des événements tragiques de 1915, dont l'Arménie exige que la Turquie les reconnaisse comme génocide, les frontières restent fermées du côté turc et il n'y a aucune relation diplomatique. Après le début des négociations d'adhésion entre l'UE et la Turquie, le président arménien Kocharian a adressé une lettre au président Barroso et à plusieurs commissaires pour demander l'ouverture de la frontière entre la Turquie et l'Arménie. La normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie (= «relations de bon voisinage») doit figurer en bonne place de l'agenda des négociations d'adhésion. Toutefois, en dehors d'un échange de courriers entre le président turc Erdogan et le président arménien Kocharian en 2005, aucun autre contact bilatéral n'a été mentionné.

Relations entre la Russie et l'Arménie: des trois pays du Caucase du Sud, c'est l'Arménie qui entretient les relations les plus étroites avec la Russie. En particulier dans le secteur énergétique, l'influence russe semble être croissante en dépit des efforts du gouvernement arménien pour diversifier et assurer l'approvisionnement en énergie par le biais de la diversification des sources et pour créer des facilités de stockage. La Russie détient le contrôle financier sur la centrale nucléaire vieillissante de Medzamor jusqu'en 2008. Cette centrale couvre environ 40 % des besoins énergétiques de l'Arménie et continue de représenter un risque considérable pour l'ensemble de l'Europe en raison de son âge et de sa situation dans une région à forte activité sismique.

La CE et les autres bailleurs de fonds continuent de fournir une assistance en matière de sûreté nucléaire à la centrale et d'insister auprès du gouvernement arménien pour qu'il élabore une stratégie de démantèlement proche et de développer des alternatives à l'énergie nucléaire. Le plan d'action de la PEV confirme l'intention de l'Arménie de fermer la centrale avant 2016, une fois que des alternatives suffisantes seront en place. Toutefois, même si aucun consensus sur une date de fermeture définitive et sur le démantèlement n'a encore été trouvé, l'Arménie envisage sérieusement une nouvelle option nucléaire. Il est presque certain que la coopération avec la Russie dans ce domaine continuera.

Très récemment, la Russie a également investi 250 millions d'euros en 2006 dans le projet de centrale thermique Hradzan V. Toutefois, au lieu de verser de l'argent, la Russie conservera un prix du gaz de 55 euros au lieu de 110, comme avec les autres partenaires commerciaux russes.

4.3 La situation économique et la structure des échanges

L'Arménie enregistre de très bonnes performances **économiques**, avec une croissance de plus de dix pour cent depuis plusieurs années. Le PIB réel a augmenté en moyenne de 12,3 % par an entre 2001 et 2005. La croissance est due en particulier aux investissements et aux dépenses des consommateurs, soutenus par des envois de fonds et une hausse des revenus disponibles privés. La forte croissance est particulièrement visible dans le secteur de la construction en plein essor. La croissance dans le secteur industriel et l'agriculture a été plus modérée, alors que les services ont affiché de bons résultats. La hausse des investissements et de la productivité a été soutenue par des progrès continus effectués grâce aux réformes structurelles, alors que la bureaucratie, la corruption et l'accès limité au financement continuent d'engendrer un mauvais climat pour les entreprises. La stabilité macroéconomique est soutenue par des politiques monétaires et budgétaires prudentes. L'appréciation importante du dram affaiblit toutefois la compétitivité extérieure et porte préjudice aux bénéficiaires d'envois de fonds en dollars.

Les envois de fonds de la diaspora arménienne contribuent de manière significative à l'économie. Les transferts s'élèvent officiellement à environ 8 % du PIB, mais les estimations officieuses sont beaucoup plus élevées. Ces envois de fonds paraissent avoir été investis le plus souvent dans le logement, les terrains, l'éducation et les petites entreprises.

L'IDE net a légèrement augmenté pour atteindre environ 250 millions USD (5 % du PIB) en 2005, alors que l'investissement en portefeuille et les autres flux d'investissement demeurent pratiquement négligeables. Le gouvernement arménien est déterminé à améliorer davantage le climat d'investissement afin d'attirer de nouveaux investisseurs.

La situation sociale en Arménie reste marquée par d'importantes inégalités et une forte polarisation sociale. En dépit des bonnes performances macroéconomiques et des réalisations louables en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), adoptée en août 2003 (l'Arménie est en avance sur le calendrier pour atteindre les valeurs établies par la SRP), 32 % de la population vivrait encore sous le seuil de pauvreté². Le taux de chômage rapporté s'élève à environ 8 %, même si des estimations officielles portent plutôt sur des taux plus proches de 20-25 %. La dépendance aux activités de travail non salarié et/ou aux activités informelles de l'économie souterraine est importante. Une mise à jour de la SRP est prévue à la fin 2006.

Les recettes fiscales ont augmenté significativement en 2005-2006, même si elles partaient d'un niveau très bas, ce qui permet au gouvernement arménien d'effectuer plus facilement des dépenses en matière de sécurité, de santé et d'éducation, conformément à la SRP. Le budget 2006 est toujours centré sur les dépenses sociales, principalement de soins de santé et d'éducation. Selon le programme du gouvernement arménien, les salaires du secteur public seront augmentés et davantage de ressources seront consacrées à l'amélioration des infrastructures.

Le démantèlement de la centrale nucléaire de Medzamor aura des implications budgétaires importantes. Alors que la communauté internationale demande depuis longtemps la fermeture de la centrale de Medzamor, celle-ci continue de couvrir 40 % de la consommation électrique de l'Arménie. La communauté internationale reste inquiète parce que ce type de centrales nucléaires ne peut être adapté aux niveaux de sûreté actuels et que Medzamor se situe dans une zone à forte activité sismique. Le gouvernement arménien a décidé de construire une centrale encore plus grande dans la même région après le démantèlement de Medzamor. L'UE reste sceptique quant à la nécessité d'une telle action pour générer une capacité de remplacement

² Chiffre de 2003. Défini comme les dépenses des ménages inférieures à 24 USD par mois. Source: FMI.

suffisante. Le pays a développé assez de sources d'énergie alternatives pour remplacer les 400 mégawatts produits par Medzamor. L'Arménie pense toutefois actuellement à exporter de l'énergie.

Le commerce extérieur de l'Arménie demeure très faible et peu diversifié (ses principales exportations sont les métaux de base et les pierres précieuses) malgré le fait que l'Arménie soit membre de l'OMC depuis 2003 et qu'elle bénéficie du SPG de l'UE. Des améliorations à cet égard doivent être effectuées en priorité. Le déficit de la balance des paiements courants a légèrement diminué pour atteindre environ 4 % du PIB en 2005. Le niveau de la balance des paiements courants et des dettes est viable.

L'UE est le principal partenaire commercial de l'Arménie, représentant 46,5 % des exportations de l'Arménie et 28,2 % de ses importations. Les échanges UE-Arménie ont augmenté ces cinq dernières années, mais de la même manière que pour les échanges entre l'Arménie et le monde en général, ils sont encore très faibles et non diversifiés. Les exportations et les importations de et vers l'UE ont augmenté pour atteindre environ 416 millions et 528 millions d'euros respectivement en 2005.

4.4. Analyse des évolutions sociales

Comme mentionné plus haut, la croissance économique a commencé à avoir un impact sur la pauvreté; toutefois, les disparités régionales se sont accrues à mesure que la hausse du niveau de vie s'est concentrée dans la capitale, Erevan, alors que les autres régions restent largement à la traîne. Environ 5 % de la population vivent encore dans des habitations temporaires (les réfugiés et les personnes provenant de la région touchée par le tremblement de terre de 1988).

La Banque mondiale estime que l'Arménie atteindra probablement les objectifs du millénaire pour le développement en matière de genre et d'éducation, qu'elle les atteindra peut-être en matière de réduction de la pauvreté, de maladies infectieuses et de durabilité environnementale, mais qu'elle n'atteindra probablement pas ceux en matière de mortalité infantile et de santé maternelle.

L'émigration a radicalement modifié la démographie de l'Arménie au cours de ces dernières années et la main-d'œuvre diminue depuis le début des années 90. Environ un million de personnes, soit 25 % de la population, ont quitté le pays. Même si elle contribue à la consommation privée en Arménie par le biais des envois de fonds, l'émigration a provoqué un vieillissement de la population, un déséquilibre des genres et une perte de main-d'œuvre qualifiée. Le taux de natalité a fortement chuté et est passé de 21,6/1000 (1989) à 12,1/1000 actuellement; l'espérance de vie est d'environ 73,4 ans (statistiques nationales 2005). Le taux de mortalité est passé de 6,3 pour mille en 1999 à 8,1 pour mille en 2003 (statistiques nationales 2005). Près de deux tiers de la population vivent en zone urbaine, la capitale Erevan absorbant à elle seule environ un tiers de la population totale.

Même si la SRP envisage une augmentation de 14 % par an sur la période 2004-2015, dans le passé, les fonds gouvernementaux alloués aux questions sociales en pourcentage du PIB ne se sont pas matérialisés. Les transferts sociaux ne représentaient qu'environ 4,5 % du PIB. Pour l'avenir, le gouvernement arménien a annoncé une augmentation considérable des dépenses sociales. Ceci se reflète également dans le cadre économique à moyen terme (CEMT) du gouvernement. Par rapport à 2005, une augmentation des dépenses de santé est prévue à hauteur de 16,1 % en 2006, à hauteur de 29,6 % en 2007 et à hauteur de 16,6 % en 2008. Selon le CEMT arménien, le financement public accru de l'assurance sociale et de la sécurité sociale,

ainsi que l'efficacité plus grande de ces dépenses, seront considérés comme une absolue priorité pour toute la durée du CEMT. Le développement d'un système de sécurité sociale en est une des tâches fondamentales. Le CEMT stipule également qu'au cours de toute la période 2006-2008, la priorité sera accordée à l'accroissement des dépenses publiques en matière d'éducation et à l'amélioration de la situation globale de ce secteur. Par rapport aux années antérieures respectives, les dépenses augmenteront de 14,4 % en 2006, de 14,1 % en 2007 et de 20,1 % en 2008.

Des modifications considérables sont également en cours en matière de pensions. Le montant actuel des pensions se situe sous le niveau minimal de subsistance; la banque centrale d'Arménie a toutefois avancé des propositions pour la mise sur pied d'un régime de pension basé sur ledit «modèle à trois piliers».

4.5. Analyse de la situation environnementale³

L'Arménie est confrontée à des défis importants en matière de protection de l'environnement. Parmi les domaines clés, citons la qualité de l'air, la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, la protection de la nature, l'utilisation de la terre, la pollution industrielle, les questions environnementales transfrontalières et les changements climatiques, et notamment les accords multilatéraux en matière d'environnement. Les capacités institutionnelles et administratives existent mais pourraient être renforcées, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre et de l'exécution des dispositions légales. La société civile doit également être renforcée afin de devenir un partenaire valable dans le développement de la protection de l'environnement.

4.6. Perspectives

L'accord sur le plan d'action conjoint UE-Arménie conclu dans le cadre de la politique européenne de voisinage constitue une chance unique pour l'Arménie de se transformer en un pays plus moderne et plus démocratique; il permettra également de poursuivre les réformes économiques et de promouvoir davantage la croissance économique. Le plan d'action constitue un outil concret visant à promouvoir davantage les aspirations européennes du pays. À mesure que l'Arménie fera des véritables progrès en matière de réformes internes et de rapprochement des normes européennes, les relations entre l'UE et l'Arménie se feront plus profondes et plus fortes.

Si un règlement du conflit du Haut-Karabakh était trouvé dans un bref délai, ceci stimulerait encore les développements à venir.

5. APERÇU DE L'ASSISTANCE PASSEE ET ACTUELLE DE LA CE

5.1. Assistance communautaire à l'Arménie de 1991 à 2006

L'assistance européenne à l'Arménie depuis 1991 s'élève à plus de 380 millions d'euros. L'assistance humanitaire à elle seule (notamment ECHO et les opérations d'aide alimentaire) représente près de 120 millions d'euros et a contribué à atténuer la situation humanitaire très grave du milieu des années 90. Les allocations nationales au titre de TACIS et du programme

³ Vous trouverez une description plus détaillée de la situation environnementale en Arménie dans le profil environnemental du pays en annexe à ce document (annexe 2).

de sécurité alimentaire (PSA) s'élèvent à environ 100 millions d'euros chacune. Depuis l'indépendance de l'Arménie, le programme TACIS a efficacement contribué à la transition vers l'économie de marché, notamment par le biais d'une assistance dans le domaine de la réforme juridique et réglementaire, du rapprochement de la législation arménienne de celle de l'UE et du soutien à l'adhésion de l'Arménie à l'OMC. TACIS a également contribué à la reprise économique de l'Arménie par son soutien au secteur privé et aux petites et moyennes entreprises.

La CE a en outre alloué environ 29 millions d'euros de fonds TACIS à l'amélioration de la sécurité de la centrale nucléaire de Medzamor, en dépit de plans plus vastes visant à inviter le gouvernement arménien à démanteler la centrale le plus vite possible.

Après approbation du document de stratégie de coopération en décembre 2001, l'assistance TACIS à l'Arménie pour la période 2002-2006 a porté sur le soutien continu aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives, ainsi que sur une aide pour faire face aux conséquences sociales de la transition. TACIS a également fourni une assistance essentielle à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté de l'Arménie adoptée en 2003. Les programmes d'action de 2002-2003 et 2004-2005 (10 millions d'euros chacun) sont tous deux en cours de mise en œuvre. Le programme d'action TACIS 2006 (17 Mio EUR) a été adopté le 31.07.2006. Il a été élaboré dans le respect des priorités mutuellement convenues dans l'APC et le plan d'action de la PEV. Il faut le considérer comme un lien de transition vers de nouveaux instruments dans le cadre de la PEV.

L'Arménie a également participé aux programmes régionaux TACIS dans des projets comme TRACECA, INOGATE et le centre environnemental régional du Caucase (CER).

Dans le cadre du programme de sécurité alimentaire (PSA), la CE a fourni un appui budgétaire important aux secteurs agricoles et sociaux clés en Arménie et a donc joué un rôle important dans la lutte contre la pauvreté dans le pays. La combinaison du soutien budgétaire et de l'assistance technique par le biais du PSA (avec une assistance technique complémentaire de TACIS dans les domaines de l'agriculture et de la protection sociale des enfants) a également permis des progrès notables dans le domaine de la réforme agraire et de la gestion des finances publiques. La mise en œuvre du PSA s'est avérée un grand succès; c'est pourquoi une poursuite de ce soutien est envisagée pour 2005-2006 (21 millions EUR), notamment pour aider l'Arménie à continuer de mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté.

L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a lancé ses activités de soutien aux ONG en Arménie en 2003, dans le but de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et la démocratisation, ainsi que la prévention et la résolution des conflits. Les 11 projets du programme de 2003 ont été réalisés. Même s'il s'agissait de petits projets, leur impact a été impressionnant. Les présentations finales ont été bien accueillies et un nouvel appel de propositions dans le cadre des microprojets 2005-2006 de l'IEDDH est en cours.

Le programme Tempus a fourni un soutien considérable à la modernisation et à la réforme du système d'enseignement supérieur en Arménie. Depuis 1996, le programme Tempus a financé 13 projets de coopération avec des institutions d'enseignement supérieur de l'UE dans les domaines du développement du cursus, de la gestion des universités et de la réforme structurelle.

Pour ce qui est du 6^e programme-cadre de recherche et de développement, le réseau national arménien de recherche et d'enseignement (ARENA) participe à un projet pour la fourniture de

services internet aux réseaux de recherche et d'enseignement du Caucase et de l'Asie centrale (OCCASION, budget 1,3 million EUR, 2005-2007).

Enfin, l'Arménie a également bénéficié de l'assistance macrofinancière de la CE (AMF, consistant en une allocation de 30 millions d'euros et d'un prêt de 28 millions d'euros). Celle-ci a pris fin en 2005 après le remboursement par l'Arménie de sa dernière dette envers la CE.

5.2. Principaux enseignements tirés du nouveau cycle de programmation

La Commission a lancé une évaluation du programme TACIS pour l'Arménie et du programme TACIS dans son ensemble à la fin 2004. Les résultats de ces deux rapports sont pertinents et doivent être pris en compte pour ce nouveau cycle de programmes.

Évaluation du programme TACIS dans son ensemble:

Le projet d'évaluation de Tacis suggère que, dans l'ensemble, les interventions Tacis étaient très pertinentes et répondaient aux besoins identifiés. Toutefois, particulièrement au cours des premières années, le programme était principalement régi par une approche «par le haut». Ceci était dû en partie à la nécessité de mettre sur pied des institutions dans les pays en transition et en partie à un sentiment insuffisant d'appropriation de la part des autorités nationales. Les programmes indicatifs nationaux (PIN) tendaient également à être trop détaillés, ce qui limitait l'adaptabilité au niveau de l'identification du projet pour répondre de manière flexible aux besoins en évolution.

Dans les nouveaux exercices de programmation, la CE se concentrera sur la définition de priorités et d'objectifs stratégiques, plutôt que sur des activités spécifiques ou des mécanismes de distribution. Les autorités nationales sont impliquées dans ce processus depuis le tout début et font preuve d'un niveau accru d'engagement et d'appropriation grâce au cadre politique plus clair fourni par la PEV et les plans d'action de la PEV.

Selon l'évaluation, le programme Tacis se caractérise par un grand nombre de projets d'assistance autonomes, particulièrement dans le domaine de la réforme institutionnelle et administrative. Ces actions obtiennent souvent de bons résultats au niveau du projet, mais ont moins d'impact au niveau de la politique sectorielle et nationale, en partie en raison du manque de continuité et de planification sectorielle cohérente à long terme. À l'inverse, la plupart des parties concernées affirment que le programme de sécurité alimentaire (PSA), qui fournit un soutien budgétaire à la réalisation de performances prédéfinies, a eu un impact significatif au niveau politique et sectoriel en raison d'une appropriation nationale plus élevée conduisant à un engagement accru à la mise en œuvre des propositions de réforme et des politiques.

Évaluation spécifique au pays:

L'évaluation a conclu que par ses interventions en appui de la réforme du cadre institutionnel et juridique gouvernant l'activité économique, par ses conseils et sa formation, etc., la CE a contribué efficacement à la transition de l'Arménie vers une économie de marché. Elle a également fourni une contribution importante en vue de garantir et de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie de l'Arménie, atténuant ainsi une restriction majeure à la croissance économique. L'assistance économique fournie dans le cadre du programme de sécurité alimentaire a aidé efficacement le gouvernement à améliorer la gestion des ressources publiques.

La CE a également soutenu efficacement ce développement par le biais d'une assistance technique au gouvernement arménien dans les négociations qui ont mené à l'adhésion de l'Arménie à l'OMC en 2003, et aidé le gouvernement à mettre en œuvre ses engagements post-adhésion. La pauvreté a été directement traitée par des interventions dans les secteurs sociaux. Le programme de sécurité alimentaire en particulier a soutenu de manière significative la réduction de la pauvreté.

L'évaluation mentionnait toutefois que les questions relatives à la transition de l'Arménie vers une société démocratique n'avaient que progressivement gagné en importance dans la coopération avec la CE. Elle a conclu que la Commission n'avait que rarement fait usage de son levier politique pour pousser le gouvernement arménien à renforcer la démocratie et l'État de droit.

L'évaluation spécifique au pays souligne que la CE devait faire de la démocratisation, du respect des droits de l'homme et de la mise en œuvre de l'État de droit une priorité pour la coopération future. En dehors de cela, tous les instruments de financement devraient être intégrés dans la stratégie du pays, dans le programme indicatif national et dans les programmes d'action. Les interventions devraient généralement être limitées à certains domaines de concentration (p. ex., rapprochement de la législation arménienne relative à l'activité économique et au commerce à celle de la CE et poursuite de la réduction de la pauvreté par le biais d'un appui continu à la politique agricole et de développement rural, à la politique sociale et à l'éducation).

Le soutien à la démocratisation devrait enfin être considéré comme une question transversale à traiter par toutes les interventions communautaires.

Concernant l'énergie, il faudrait poursuivre le dialogue sur la question de Medzamor et le soutien aux efforts du gouvernement arménien pour diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie, promouvoir l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi que réduire la dépendance du pays à l'égard de l'énergie importée.

Concernant les modalités d'assistance, il a été fortement recommandé de renforcer le lien entre le dialogue politique et la coopération ainsi que la coordination des bailleurs de fonds.

5.3. Coordination et complémentarité avec les autres donateurs

Outre la CE, les principaux donateurs en Arménie sont la Banque mondiale, le PNUD, USAID, la BERD et, parmi les pays de l'UE, la France, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie.

La coordination des donateurs peut être qualifiée d'assez bonne et fonctionnant bien; elle pourrait toutefois être encore améliorée aux niveaux général et sectoriel, et le gouvernement arménien devrait en assumer pleinement la responsabilité. Jusqu'à présent, les réunions générales de coordination des donateurs se tiennent chaque mois. On y présente et discute des principales activités et réalisations. On trouve des exemples de coordination fructueuse dans pratiquement tous les domaines d'intervention, dont particulièrement l'énergie, le développement régional, le développement des TI et l'éducation.

De même, s'agissant de la mise en œuvre de l'APC, la communauté des donateurs dans son ensemble est impliquée à différents niveaux.

La plupart des activités des donateurs se concentrent sur le développement social et économique, les questions de bonne gouvernance, et en particulier sur la réforme de l'administration publique et la gestion des finances publiques (voir annexe sur les activités des donateurs).

La CE est actuellement active dans tous les domaines susmentionnés et met l'accent tout particulièrement sur la réforme institutionnelle et économique, et notamment sur les questions réglementaires. Conformément à la nouvelle stratégie, l'assistance communautaire portera en outre principalement sur les questions de gouvernance. La CE accroîtra également substantiellement son assistance pour cibler plus directement la réduction de la pauvreté et la croissance économique, en particulier au niveau régional et local, et notamment les services sociaux et l'éducation.

Dans ce contexte, la coordination des bailleurs de fonds dirigée par le gouvernement, incluant des mécanismes interministériels de partage d'informations, doit être renforcée afin d'assurer en permanence une cohérence extensive entre le plan d'action UE-Arménie et les autres programmes gouvernementaux.

En préparant cette stratégie, la CE a consulté d'autres donateurs à un stade précoce pour garantir la cohésion et la complémentarité. La coordination future des donateurs sur l'identification et la mise en œuvre du programme, particulièrement lorsqu'elle a trait à l'application du programme national pour la mise en œuvre de l'APC, sera capitale afin de soutenir les plans de réforme de l'Arménie de la manière présentant le meilleur rapport coût/efficacité et la plus économique. Cette coordination sera particulièrement importante car la CE fournira de plus en plus d'assistance sur la base des programmes sectoriels, notamment, comme il se doit, par le financement groupé et le soutien budgétaire.

5.4. Cohérence entre la coopération de la CE et les autres politiques de l'UE («dosage des mesures»)

Les relations avec l'Arménie sont influencées par plusieurs autres politiques communautaires. C'est pourquoi il est très important de choisir le bon «dosage des mesures». Ceci concerne en particulier les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), de l'énergie, de la politique de développement et de la justice, de la liberté et de la sécurité (JLS), notamment les migrations, la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité organisée comme la traite des êtres humains et le trafic de drogues (voir annexe 5).

6. LA STRATEGIE DE REPONSE DE LA CE

6.1. Objectif principal

L'objectif principal de la coopération UE-Arménie à ce stade est de développer une relation de plus en plus étroite entre l'UE et l'Arménie, en dépassant les niveaux antérieurs de coopération pour arriver à une coopération politique plus approfondie et à une intégration économique graduelle.

L'assistance communautaire pour la période couverte par cette stratégie visera dès lors à soutenir ces objectifs politiques qui trouvent leur expression conjointe et détaillée dans l'accord de partenariat et de coopération (APC) entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999 et dans le plan d'action UE-Arménie adopté le 14 novembre 2006. La stratégie est également parfaitement en ligne avec le document stratégique de croissance économique et de réduction de la pauvreté du gouvernement arménien adopté par celui-ci en novembre 2003.

6.2. Priorités de l'assistance communautaire

Les priorités de l'assistance communautaire sont présentées dans le document stratégique dans les sept rubriques générales du plan d'action UE-Arménie.⁴ À court terme, elles portent toutefois particulièrement sur les huit domaines prioritaires définis dans le plan d'action de la PEV. Les domaines prioritaires communément convenus sont les suivants:

- renforcement des structures démocratiques, de l'État de droit;
- renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- encouragement de la poursuite du développement économique, renforcement des efforts de réduction de la pauvreté et de la cohésion sociale;
- poursuite de l'amélioration du climat des investissements et renforcement de la croissance tirée par le secteur privé;
- poursuite de la convergence de la législation économique et des pratiques administratives;
- élaboration d'une stratégie énergétique englobant le déclassement rapide de la centrale nucléaire de Medzamor;
- contribution à une solution pacifique du conflit dans le Haut-Karabakh;
- renforcement des efforts dans le domaine de la coopération régionale.

Ces priorités en matière d'assistance s'appliquent en principe à tous les instruments et programmes d'assistance qui seront ou pourront être disponibles pour l'Arménie. Conformément au programme indicatif national 2007-2010, sont définis comme domaines particulièrement importants pour l'assistance communautaire (1) le soutien au renforcement des structures démocratiques et à la bonne gouvernance; (2) le soutien à la réforme réglementaire et à la mise en place de capacités administratives; et (3) le soutien aux efforts de réduction de la pauvreté.

⁴Le plan d'action de la PEV est le document le plus récent contenant un ensemble spécifique d'objectifs politiques pour l'UE et l'Arménie. Même s'il se termine au début 2011, les domaines d'action prioritaires définis détermineront les priorités en matière d'assistance même au-delà de cette date.

Dialogue politique et réforme

L'assistance communautaire dans ce domaine portera sur le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il importe avant tout de stimuler différentes réformes (p.ex., pouvoir judiciaire) dans ce domaine, mais également d'améliorer le développement de la société civile, et notamment des secteurs social et économique, et de soutenir les médias indépendants.

Dans le domaine de la coopération accrue en matière de politique étrangère et de sécurité, une attention particulière sera accordée aux questions relatives aux armes de destruction massive, à la prévention des conflits et à la gestion des crises en vue, en particulier, de contribuer à résoudre pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh, ainsi qu'au traitement des conséquences de la fabrication illicite, au transfert et à la circulation de petites armes, d'armes légères, de munitions, à leur accumulation excessive et à leur diffusion incontrôlée.

Coopération en vue du règlement du conflit du Haut-Karabakh

La CE poursuivra son engagement en appui d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Ceci implique en premier lieu soutenir les efforts du RSUE et du Groupe de Minsk de l'OSCE, mais également encourager les contacts entre communautés, afin d'impliquer activement la société civile dans les efforts de résolution pacifique du conflit et de soutenir les initiatives humanitaires et de déminage.

En fonction des développements concernant le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, la CE fournira une assistance spécifique relative à tous les aspects du règlement du conflit et à la consolidation de ce règlement.

Au titre de l'instrument financier approprié, la CE pourrait également fournir un soutien aux initiatives de renforcement de la confiance dans la région du Caucase du Sud.

Réforme économique et sociale, réduction de la pauvreté et développement durable

L'assistance communautaire portera également sur les questions clés de la réduction de la pauvreté, de la croissance économique et de la réduction des inégalités sociales, qui constituent un domaine prioritaire, se concentrant par là particulièrement sur les actions globales aux niveaux régional et local (p. ex., accès accru aux services sociaux et qualité de ceux-ci, en particulier l'éducation). Les questions liées au développement économique local et rural et l'amélioration des capacités des autorités publiques locales doivent également revêtir une certaine importance dans ce contexte.

En dehors des domaines de concentration mentionnés ci-dessus, l'assistance visant à établir une économie de marché totalement fonctionnelle et à renforcer la gestion des finances publiques doit contribuer à stimuler la croissance économique, et partant, à réduire la pauvreté et les déséquilibres régionaux. Ceci suppose une amélioration du climat d'investissement en garantissant la transparence, la prévisibilité et la simplification des procédures ainsi que la promotion du développement du secteur privé. La promotion du développement durable dans toutes les politiques sectorielles concernées, notamment en matière d'agriculture, est une autre question importante à traiter.

Questions liées au commerce, marché et réforme réglementaire

Une assistance communautaire supplémentaire sera fournie pour soutenir le processus de marché et de réforme réglementaire afin de permettre à l'Arménie de respecter ses obligations au titre de l'accord de partenariat et de coopération (APC) et des règles de l'OMC et de soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la PEV. Cela signifiera en particulier une assistance communautaire pour l'application du programme national en vue de la mise en œuvre de l'APC adopté par le gouvernement arménien au début du printemps 2006, si une indication claire et précise des priorités peut être convenue avec le gouvernement.

L'assistance couvrira le soutien au rapprochement de la législation avec les normes internationales et européennes dans de nombreux domaines, notamment

- les questions de facilitation des échanges, en particulier la législation et les procédures douanières (dont le respect des normes de l'Organisation mondiale des douanes en matière de sécurité de la chaîne d'approvisionnement du commerce international);
- les règlements techniques, les normes et les évaluations de la conformité, les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS);
- le droit d'établissement et des sociétés, les services et marchés financiers;
- le renforcement de la capacité administrative globale de l'administration fiscale et la réforme du système fiscal en accord avec les principes généraux européens et internationaux afin d'améliorer la collecte des impôts;
- la concurrence;
- la politique de protection des consommateurs;
- l'élaboration d'un cadre législatif et administratif efficace pour les PME;
- la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle;
- les procédures de passation des marchés publics;
- les statistiques.

Toutefois, il sera tout aussi important de fournir un soutien et une assistance technique à la mise en place de capacités administratives dans tous les domaines mentionnés ci-dessus et dans toutes les institutions gouvernementales.

Coopération dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité

Dans le droit fil du plan d'action de la PEV, l'assistance communautaire dans ce domaine devrait porter sur les questions de migration, notamment sur la réadmission et l'asile, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains et le trafic de drogue, la circulation illicite des petites armes et des armes légères et le blanchiment d'argent. Parmi les autres points à appuyer dans cette rubrique, citons la gestion efficace des frontières, incluant la sécurité des documents et la biométrie, le soutien à la lutte contre la criminalité organisée et la gestion efficace des flux migratoires.

L'assistance communautaire dans ces domaines devrait promouvoir la réforme institutionnelle ainsi que la mise en place de capacités.

Coopération dans les secteurs spécifiques, y compris les transports, l'énergie, l'environnement et la société de l'information.

Le renforcement des capacités administratives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et politiques sectorielles plus proches des politiques et législations européennes concernées constitue une priorité générale dans les domaines susmentionnés.

Dans le secteur de l'énergie, le soutien renforcé se poursuivra dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie, de la promotion d'énergies

nouvelles ou renouvelables et du démantèlement de la centrale nucléaire obsolète d'Arménie. Si nécessaire un soutien pourrait être accordé pour la mise en œuvre au niveau national des recommandations des groupes de travail créés au cours des conférences ministérielles sur l'énergie de Bakou.

Dans le domaine des transports, un soutien pourrait être envisagé pour la réhabilitation des routes aux niveaux local et régional et pour des mesures prioritaires dans le droit fil des recommandations du groupe de haut niveau sur l'extension des axes de transport transeuropéens majeurs aux pays et régions voisins conformément aux priorités identifiées au sein des groupes de travail de Bakou et adoptées lors de la conférence ministérielle sur les transports de Sofia en mai 2006. Pour ce qui est du transport routier, en tenant compte du fait que le pays est une partie contractante à l'AETR, il faudrait octroyer un soutien à la mise en œuvre du tachygraphe digital.

Concernant l'environnement, une attention particulière sera accordée au soutien à la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, en particulier la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto, et les conventions CEE-ONU. Des activités liées à l'amélioration de la qualité de l'eau, par exemple, par le biais du composant pertinent de l'initiative européenne en faveur de l'eau, pourraient également être envisagées. Les autres domaines prioritaires sont la gestion des déchets et la protection de la nature, ainsi que la promotion du développement de la société civile et une meilleure sensibilisation aux questions environnementales.

Pour ce qui est de la société de l'information, un soutien pourrait être envisagé pour mettre en place un cadre réglementaire global incluant l'octroi de licences et le rapprochement progressif de l'acquis communautaire et pour promouvoir l'utilisation de services en ligne par les entreprises, l'administration et les citoyens, dans des domaines comme l'e-gouvernement, l'e-santé ou l'e-éducation.

Une participation adéquate au 7^e programme-cadre pourrait être assurée en reliant le réseau national arménien de recherche et d'éducation (ARENA) au réseau européen GEANT 2.

Sur demande spéciale de l'Arménie, le soutien à la coopération scientifique et technologique pourrait être une contribution importante à son développement économique durable et équitable. Les actions dans ce domaine devraient inclure la participation accrue de l'Arménie aux activités liées à la recherche, aux projets de recherche communs, au programme international de mobilité Marie Curie et à la formation pratique des scientifiques.

Contacts entre communautés

Dans ce domaine, l'assistance à la réforme et à la mise à jour du système éducatif en vue d'une convergence vers les normes et pratiques européennes sera essentielle, de même que le soutien aux échanges de jeunes et à la coopération. Elle contribuera également à renforcer le développement démocratique, la stabilité sociale et la compétitivité économique.

Parmi les actions possibles, citons la participation renforcée aux programmes comme Tempus et Jeunes en action, les opportunités accrues pour les ressortissants arméniens de participer à des programmes d'échanges comme Erasmus Mundus et l'examen de l'étendue de la coopération dans le cadre des programmes culturels de l'UE. Il faudrait également continuer à soutenir la mise en œuvre totale du processus de Bologne pour le secteur de l'enseignement supérieur en Arménie ainsi que les réformes dans le domaine de l'éducation, notamment celui de l'EFP.

Le genre, en tant que question transversale, devrait être intégré le plus possible dans les programmes pour toutes les questions clés décrites plus haut.

6.3. Instruments et moyens

À partir de 2007, l'assistance communautaire sera fournie par le biais d'un ensemble de nouveaux instruments. Même si l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), dans ses composantes non seulement nationales, mais aussi transnationales, régionales, transfrontalières et thématiques, sera le principal nouvel outil d'assistance à l'Arménie, certaines mesures, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion et de la résolution des crises, peuvent également être soutenues au titre du futur instrument de stabilité.

L'introduction de ces nouveaux instruments d'assistance extérieure accroîtra de manière substantielle la flexibilité de l'assistance communautaire, étant donné qu'elle ne sera plus le canal prédominant pour les programmes d'assistance extérieure.

Comme indiqué dans le plan d'action de la PEV, les nouveaux instruments de coopération comme Twinning ou TAIEX joueront un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du plan d'action. Ces instruments, ainsi que d'autres types d'assistance (financement des infrastructures et des équipements, financement groupé et soutien financier – en particulier dans le contexte des approches sectorielles) seront disponibles et utilisés lorsque cela s'avérera approprié.

Twinning et TAIEX pourraient déjà être progressivement introduits dans le cadre des programmes d'action TACIS annuels actuels afin de permettre de s'y habituer en douceur.

Comme il se doit, l'Arménie recevra également un appui pour participer aux programmes, agences et réseaux communautaires, à condition que ceux-ci soient ouverts au pays. Le cadre plus détaillé fourni par le plan d'action de la PEV aidera à identifier le soutien possible dans ce domaine et à garantir la cohérence de l'assistance de l'UE dans des secteurs spécifiques.

En général, l'IEVP étant un instrument à finalité politique, il est nécessaire de garantir que la coopération avec l'Arménie prévoit un soutien approprié pour respecter ses engagements au titre du plan d'action de la PEV.

Les bonifications d'intérêts et les autres moyens d'allier prêts et subventions peuvent multiplier les investissements par les institutions financières internationales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du transport. Lors de la prise en compte des bonifications d'intérêts, leur pertinence sera évaluée au cas par cas et il faudra veiller à éviter des distorsions importantes du marché. Concernant l'environnement, les secteurs pertinents sont la gestion des eaux, la gestion des déchets et la pollution industrielle. Pour l'énergie, les domaines possibles sont les ressources énergétiques renouvelables et l'efficacité énergétique. Les investissements en infrastructures/réseaux énergétiques doivent en principe être des opérations commerciales au vu de leur retour sur investissement. Dans des circonstances exceptionnelles, cependant, lorsque les intérêts spécifiques de l'UE sont en jeu (notamment, la sécurité de l'approvisionnement énergétique) et qu'il s'avère difficile de mettre un projet sur pied, des bonifications d'intérêts ciblées ou d'autres moyens de combiner prêts et subventions peuvent être examinés pour des projets d'investissement particuliers. Concernant les transports, les bonifications d'intérêts ou autres programmes mixtes viseront à catalyser des fonds pour les infrastructures critiques d'importance stratégique, comme les mesures transfrontalières sur les axes prioritaires ou les maillons manquants nécessaires à leur réalisation.

Allocation nationale pour l'Arménie au titre de l'IEVP

L'assistance fournie à l'Arménie au titre de l'enveloppe nationale de l'IEVP portera sur les **trois domaines prioritaires** mentionnés initialement, sélectionnés sur la base des objectifs politiques conjoints UE-Arménie. Au cas où un établissement plus précis des priorités serait requis, les premières sous-priorités de chaque titre recevront le plus d'attention, et le soutien se basera sur les leçons tirées des programmes d'assistance antérieurs et sur la complémentarité avec les autres bailleurs de fonds⁵. En fonction des développements concernant le conflit du Haut-Karabakh, la CE fournira une assistance spécifique relative à tous les aspects du règlement pacifique du conflit et à la consolidation de ce règlement.

Domaine prioritaire 1: soutien aux structures démocratiques et bonne gouvernance

Sous-priorité 1: État de droit et réforme du judiciaire.

Sous-priorité 2: réforme de l'administration publique, notamment de l'autonomie locale / gestion des finances publiques / contrôle public interne des finances et audit externe / lutte contre la corruption.

Sous-priorité 3: droits de l'homme, libertés fondamentales, société civile, contacts entre communautés.

Domaine prioritaire 2: soutien à la réforme réglementaire et à la mise en place de capacités administratives

Sous-priorité 1: rapprochement des législations, normes et standards (principalement basée sur le programme national pour la mise en œuvre de l'APC) et mise en place de capacités administratives.

Sous-priorité 2: aspects réglementaires spécifiques aux secteurs (dont les aspects environnementaux) et mise en place de capacités administratives.

Domaine prioritaire 3: soutien aux efforts de réduction de la pauvreté

Sous-priorité 1: éducation.

Sous-priorité 2: développement régional et services sociaux.

⁵ Pour les quatre premières années couvertes par cette stratégie, les détails seront élaborés dans le programme indicatif national 2007-2010.

Programme transnational / régional de l'IEVP⁶

La composante régionale de l'IEVP aidera à atteindre les objectifs décrits dans cette stratégie et dans les conclusions et recommandations des groupes de travail créés dans le cadre de la coopération régionale en traitant un nombre limité de priorités pertinentes pour l'Arménie, mais présentant une dimension régionale réelle à la fois en termes de mise en œuvre commune et d'impact régional.

Au niveau sectoriel, ceci renvoie en particulier aux **transports** (le développement d'axes de transports transnationaux majeurs conformément aux recommandations du groupe de haut niveau, aux recommandations des groupes de travail de Bakou adoptées au cours de la dernière conférence ministérielle de Bakou sur les transports ainsi qu'à la stratégie TRACECA adoptée lors de la conférence ministérielle TRACECA de mai 2006 à Sofia), à l'**énergie** (couvrant, dans le cadre du suivi de la conférence ministérielle de Bakou sur l'énergie du 13 novembre 2004, tous les éléments régionaux de ce domaine, en particulier ceux relatifs à l'harmonisation des marchés de l'énergie, la sécurité de la production, du transport et de l'approvisionnement en énergie, l'efficacité énergétique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la facilitation des investissements dans les projets énergétiques d'intérêt commun), et à l'**environnement** (visant, entre autres, la dimension régionale de l'initiative européenne en faveur de l'eau, la coopération concernant les mers et rivières régionales, dont la biodiversité, les aspects régionaux de la gestion durable des forêts et le respect des accords multilatéraux, les changements climatiques et la pollution industrielle, l'information, le contrôle et l'évaluation et la coopération avec la société civile dans le domaine de l'environnement) ainsi qu'à la **société de l'information** (programme du Caucase du Sud pour relier l'infrastructure de grille paneuropéenne).

Au-delà de cela, **la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière et les douanes** peuvent être traitées plus efficacement au niveau régional. Ceci pourrait inclure des actions liées aux douanes et à la gestion des frontières, à la lutte contre la criminalité organisée internationale, et à la gestion des migrations et de l'asile. Enfin, il y aura également de la place pour la **coopération avec les PME et la société civile**.

Programme interrégional de l'IEVP⁷

Le programme de l'IEVP inclura des activités qui, pour des raisons de cohérence, de visibilité et d'efficacité administrative, sont de préférence mises en œuvre de la même manière dans tous les pays voisins. Les exemples sont TAIEX, TEMPUS et le nouveau programme d'apprentissage.

Coopération transfrontalière (CTF) de l'IEVP / Programmes de voisinage et de partenariat (PVP)

Les PVP seront basés sur deux types de programmes: les programmes bilatéraux (impliquant habituellement deux pays frontaliers) et multilatéraux (p. ex., pour la mer Noire).

Comme l'Arménie n'aura aucune frontière physique avec l'UE dans un avenir proche, elle ne peut être impliquée que dans la coopération multilatérale (programme de la mer Noire) au titre des PVP.

⁶Les détails seront élaborés dans un document stratégique régional/programme indicatif régional distinct.

⁷ Les détails seront élaborés dans un document de stratégie distinct pour le programme interrégional de l'IEVP.

Programmes thématiques de l'IEVP⁸

Cinq programmes thématiques seront disponibles dans le cadre du nouvel ensemble d'instruments: sécurité alimentaire (sous forme de phase conclusive du programme en 2007), investissement dans les ressources humaines, acteurs locaux du développement, environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie. Parmi ceux-ci, notamment le programme «Migration et asile» (ex-Aeneas) pourrait être pertinent pour l'Arménie. Les autres programmes thématiques potentiellement pertinents pour l'Arménie sont «Investir dans les ressources humaines», «Sécurité alimentaire» et «Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie». Comme les domaines mentionnés ci-dessus sont également traités par les enveloppes nationales, régionales ou CTF de l'IEVP, les activités thématiques supplémentaires ne seront lancées que si elles apportent clairement une valeur ajoutée.

Il est également probable que le programme thématique «Sécurité alimentaire» se poursuive pour une phase de transition à court terme en Arménie.

Instrument de stabilité

L'objectif principal de l'instrument de stabilité est de fournir une réponse efficace, dans les délais, flexible et intégrée aux crises, aux crises émergentes ou à l'instabilité politique continue.

Dans le cas de l'Arménie, ceci est particulièrement pertinent eu égard au conflit du Haut-Karabakh. De nouveaux efforts sont actuellement déployés pour régler pacifiquement ce conflit, mais il y a peu d'espoir qu'une solution soit trouvée dans un avenir proche. En cas de règlement pacifique du conflit, le soutien, surtout pour la réhabilitation et la reconstruction nécessaires, pourrait être fourni au titre du présent instrument.

Enfin, les futures contributions communautaires au Centre international pour la science et la technologie (CIST) de Moscou, consacré à la non-prolifération des technologies et de l'expertise relatives aux armes de destruction massive et qui couvre également l'Arménie, devraient être fournies dans le cadre de l'instrument de stabilité.

⁸ Les ressources financières allouées à chaque programme thématique seront programmées sur la base d'un document de stratégie unique. Les DSP/DSR, lors du dosage des mesures, devront identifier les opportunités d'ajouter de la valeur aux PIN/PIR en utilisant des programmes thématiques.

ANNEX 1

LIST OF ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

AP	Action Plan (also: ENP Action plan or EU-Moldova ENP Action Plan)
BSEC	Black Sea Economic Cooperation Pact
CBC	Cross-border Cooperation
CEP	Country Environment Profile
CFSP	Common Foreign and Security Policy
CIS	Commonwealth of Independent States
CoE	Council of Europe
DAC	Development Assistance Committee
EIB	European Investment Bank
EBRD	European Bank for Reconstruction and Development
ECHO	European Commission Humanitarian Aid Office
EG-PRSP	Economic Growth and Poverty Reduction Strategy Paper
EIDHR	European Initiative for Democracy and Human Rights
ENP	European Neighbourhood Policy
ENPI	European Neighbourhood and Partnership Instrument
FDI	Foreign Direct Investment
FSP	Food Security Programme
FTA	Free Trade Agreement
GDP	Gross Domestic Product
GNI	Gross National Income
HDI	Human Development Index
IFIs	International Financial Institutions
IMF	International Monetary Fund
ISTC	International Science and Technology Centre
JHA	Justice and Home Affairs
JLS	Justice, Liberty and Security
MDG	Millennium Development Goals
MoU	Memorandum of Understanding
NGO	non-governmental organisation
NPP	Neighbourhood and Partnership Programme
ODA	Official Development Assistance
OECD	Organisation for Economic Cooperation and Development
OSCE	Organisation for Security and Co-operation in Europe
PCA	Partnership and Cooperation Agreement
PPP	Purchasing power parity
RIP	Regional Indicative Programme
RSP	Regional Strategy Paper
SME	Small and medium enterprises
SP	Stability Pact for South-Eastern Europe
SPS	Sanitary and phytosanitary issues
SWAP	Sector-wide Approach
TAIEX	Technical Assistance Information Exchange Unit
UNDP	United Nations Development Programme
WMD	Weapons of Mass Destruction
WTO	World Trade Organisation

ANNEX 2

ARMENIA AT A GLANCE



Selected economic and social indicators

General Data

Area	29,700 sq km
Population	3.2 m (2005)
Urban population	64.1% (2005)
Life Expectancy	73.4 (2005)
Population growth rate	-0.2% (2003-2015)
Fertility Rate per woman	1.3 (2000-2005)
Human Development Index	83

Economy

Nominal GDP 2005 (USD)	4.9 bn
GNP per capita 2005 (USD)	1523.8
GDP by sector (2005)	
Agriculture	18.7 %
Industry	18.8 %
Trade	10.5 %
Construction	21.7 %
Transport and Communications	05.6 %
Others	16.2 %

Real GDP growth rate (2005) 13.9%

Estimated real level of 2005 GDP as % of 1989 GDP: 98%

Inflation:

2002	1.2%
2003	4.7%
2004	7.0%
2005	0.6%

External debt (2005 USD) 1,117 m

Debt service (2005 USD) 29 m

Trade (2005)

Exports of goods & services: Exports to EC: USD 442,8 m (46,6 %)
USD 950,4 m

Imports of goods & services: Import from EC: 590,4.0 m (33,4%)
USD 1767,9 m

Current account balance: USD -817,6 m Trade balance with EC: USD -147.6 m

FDI: USD 1154.41 m FDI of European origin: USD 554.97m

Social Development

Adult literacy rate:	98,3%
Enrolment for primary schools (2005)	90,2%
Infant mortality per 1000 live births (2005)	11,4
Under 5 mortality per 1000 births (2005)	13,6
Contraceptive prevalence rate (2004)	54 %
Access to essential drugs (2000))	40 %
Access to safe water	92%
Access to sanitation	84%
Population undernourished 2000-2002	34%
Number of Doctors / 100,000 people (1990-2004)	353

Sources:

UNDP Human Development Report 2005

Armenian European Legal and Policy Advice Centre AEPLAC

Economist Intelligence Unit EIU Country Analysis 2006

Economic Development and Research Centre NGO Armenia 2005

ANNEX 3

COUNTRY ENVIRONMENT PROFILE

1 State of the environment

The key environment issues in Armenia relate to air quality, water quality, waste management, nature protection and land use.

While emissions from stationary and mobile sources decreased in the 1990s, **air pollution** is becoming an important issue in urban areas.

As regards **water quality**, drinking water quality is being affected by deteriorating infrastructure. Waste water treatment infrastructure needs upgrading. Lake Sevan, the primary water resource of the country, has been subject to overexploitation resulting in a significant lowering of the water level.

Waste management is a serious challenge, including with regard to prevention, collection, treatment, recovery and final disposal. There is no disposal facility for hazardous waste. Stocks of obsolete pesticides constitute an important environment problem.

As regards **nature protection**, Armenia's rich biodiversity is under threat including from industrial pollution and increased pressures on forests and wetlands. Deforestation is an important challenge.

With regard to **land use**, soil erosion, mainly caused by poor agricultural practices and overgrazing, constitutes a challenge. A large part of the country is subject to desertification.

As regards **industrial pollution**, the main industrial activities relate to chemicals, electronic products, machinery and textiles and mining, entailing severe pollution.

Current **trans-boundary environment issues** include the use and protection of shared waters – in particular the Kura-Araks river basin, which is an essential source of fresh water for the Southern Caucasus region. Existing problems in the Kura river basin are related to both quantity and quality of water. Water quality is affected by discharges of municipal and industrial waste-waters and return flow from agriculture.

As regards **global environment issues and climate change in particular**, Armenia acceded to the Kyoto Protocol in April 2003 and therefore needs to implement the relevant provisions and, where appropriate, implement concrete policies and measures to reduce greenhouse gas emissions, in particular in the energy and heavy industry sectors.

2 Environment policy

Armenia developed a National Environmental Action Plan in 1998 (revised in 2004) setting as priorities: air, land and water pollution; over-exploitation of natural resources and threatened ecosystems; and environmental health problems and hazards. A National Environmental Health Action Plan was approved in 2002. The 2003 Poverty Reduction Strategy Paper also identifies environment as a priority area.

Sector-specific action plans and strategies have been elaborated on desertification, biodiversity and specially protected areas, ozone-depleting substances, integrated water resource management and persistent organic pollutants. An action plan on Lake Sevan was adopted in 1998.

3 Environment legislation and implementation

The Constitution requires the State to protect the environment as well as to ensure rational use of natural resources. No framework legislation on environment has been adopted, and therefore the sector is regulated by the Civil, Administrative, and Criminal Codes, the Law on Inspections and the Law on Licensing. A Law on Environmental Impact Assessment was adopted in 1995 which, together with the 1991 Principles of Legislation on Nature Protection, grant citizens the right to request environmental information and be involved in the decision making process. In 2002 an information centre on environment was established.

The Ministry of Nature Protection has been preparing laws to introduce new environment quality standards aiming to reflect international practice and EU legislation. A new Land Code was adopted 2001 and a Water Code as well as mineral resources code in 2002. Laws are under preparation on permits, public participation, seismic safety, mineral research, environmental fees as well as environmental education.

Overall, environment legislation is in place in several areas, but still needs to be further developed, in particular with regard to proper implementation. Armenia also faces difficulties with enforcement of legal provisions due to limited administrative capacities and financial resources, especially at regional and local levels.

4 Administrative capacity

The Ministry of Nature Protection was established in 1991. A number of other Ministries are also involved in environmental matters, such as the Ministries of Finance and Economy, Health, Agriculture, Internal Affairs, and Justice. The State Environmental Inspectorate is responsible for emission control, which is performed also by regional inspectorates. Water-supply issues are dealt with under the State Committee on Water Management. The Environmental Monitoring Centre, Hydro-meteorological Department and Geological Department carry out environmental monitoring activities.

In order to enhance strategic planning, implementation and enforcement of environment legislation, the strengthening of administrative capacities at national, regional and local levels constitutes an important challenge for Armenia, including with regard to coordination between relevant authorities.

5 Participation in regional and international processes

Armenia has ratified the relevant **international and regional conventions** to which it is signatory, with the exception of the Strategic Environmental Assessment Protocol of the UN-ECE Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context. Armenia has also not signed the UN-ECE Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes.

Armenia participates in the **“Environment for Europe” process**, which is a multilateral framework created in 1989 to steer the process of invigorating environmental awareness in the countries of Central and Eastern Europe, emerging from the old regimes and moving closer to the EU. The core activities of this process are undertaken by a Task Force co-chaired by the Commission and an NIS Environment Ministers.

Armenia is participating in the Eastern European, Caucasus and Central Asia component of the EU Water Initiative, a regional component of the **EU Water Initiative** as announced at the 2002 World Summit on Sustainable Development. The initiative aims to promote better water governance and coordination between stakeholders.

Armenia also participates in **the Europe and North Asia Forest Law Enforcement Governance (FLEG) process** concerning forest governance and the protection and sustainable management of forests in the region.

Armenia is a co-founder (together with Georgia, Azerbaijan and the European Commission) of the Caucasus Regional Environmental Centre (REC). The REC Caucasus, with headquarters in Georgia, aims to address regional environment issues in the Southern Caucasus through the promotion of regional co-operation between various stakeholders at all levels, involving actors of civil society, governmental bodies, local communities and the business sector. The REC Caucasus also aims to promote public participation in environmental decision making.

6 Key environment areas where action is required

Armenia faces significant challenges to promote environment protection. Key areas include air quality, water quality, waste management, nature protection and land use. As regards climate change, Armenia needs to implement the relevant provisions under the Kyoto Protocol to the UN Framework Convention on Climate Change. Armenia has significant possibilities to use flexible mechanisms under the Protocol.

The country’s institutional and administrative capacity requires further strengthening, in particular as regards strategic planning, implementation and enforcement of legislation. A fully operational Caucasus Regional Environment Centre could well assist in promoting environmental awareness and protection by providing a forum for cooperation between all stakeholders.

Key environment areas where action is required are identified in the environment section of the EU - Armenia Action Plan. It defines a set of priorities for actions with regard to environmental governance, issue-specific activities as well as international and regional cooperation on environment issues. Progress towards implementing the Action Plan will also contribute to fulfilling the objectives of the Partnership and Cooperation Agreement.

ANNEX 4

ACTIVITIES OF OTHER DONORS, INCLUDING MEMBER STATES

Member states

From the **EU-25**, F, D, H, I, SWE, NL and UK provide assistance to Armenia.

F focuses on support to university education, culture and health care.

D promotes local self –governance, judicial reform and rule of law, vocational training, infrastructure development such as rehabilitation of water systems and electricity transmission.

DK promet la stabilisation de la région du Caucase, y compris l'Arménie, moyennant l'amélioration des conditions des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDPs) et des minorités dans la société. Le programme régional atteindra ces objectifs à travers le renforcement des autorités et des acteurs de la société civile afin d'intégrer les réfugiés, IDPs et minorités dans la société. 3.200.000 Euros ont été engagés pour les activités dans la région du Caucase du 2005 au 2007.

SW promotes local self-governance, judicial reform and rule of law, vocational training, SME development, and promotion of mortgage lending. It gives as well support to a project on rural development.

EL supports projects in health care and education, telecom and business training. It also participates in the World Bank structural adjustment credit.

I supports the health care sector by upgrading hospital technical infrastructure. It also fights trafficking in people and contributes to reconstruction of a child care centres.

NL's key areas of cooperation are macro support, human rights and good governance.

UK promotes regional development and public sector reform. It also assists with improving public expenditure planning mechanisms.

Other donors including IFIs

OSCE is active in fighting corruption, in anti-trafficking, democratization, electoral reform, environment, human rights, media, human rights and rule of law.

EBRD is intensifying efforts to improve the country's investment climate. Together with the IMF and World Bank, the EBRD is active in restructuring the energy sector, further strengthening the financial sector and providing support for SMEs. Armenia is part of EBRD's 'Early Transition Countries' initiative. Launched in April 2004, the initiative aims to increase investments in the Bank's seven poorest countries. Through 2005, the EBRD completed 8 investments in Armenia, totalling EUR 116m.

The **World Bank (WB)** runs many programmes in Armenia, including structural adjustment credits (a 5th SAC started in 2003, focusing on social reforms and business climate) and sectoral credits (energy, transport, water, education...) which are also linked to the PCA. In 2006 fiscal year World

Bank commitments to the country had reached US \$ 398,6 m (118, 6 m for 2006, plus 280 m ongoing projects) The World Bank's last Country Assistance Strategy (CAS) approved by the Bank in June 2004 focused on making growth more pro-poor and reducing poverty resulting from lack of income. The real focus is on reduction of inequalities. World Bank Poverty Reduction Support Credits (PRSCs) are intended to support policy and institutional reforms in the furtherance of the official Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP). The PRSCs focus on four critical reform themes: (i) consolidating macroeconomic discipline and strengthening of governance; (ii) sharpening competition and entrenching property rights; (iii) mitigating social and environmental risks, and (iv) modernising the rural economy. The first PRSC is proposed to be extended on the basis of policy and institutional reform actions taken as agreed with the International Development Agency. Subsequent PRSCs shall be made available as the agreed triggers of policy. The credit shall help to sustain economic growth and poverty reduction by advancing high priority reforms identified in the PRSP and by providing resources for the budget, if institutional reforms are satisfied. The strategy envisages a lending programme of between US\$ 150 million and US\$ 164 million. Both the IMF and the World Bank have provided continuous support to Armenia with concessional funds and large-scale technical assistance.

IMF just completed the second review under the Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF) arrangement for Armenia and released a further SDR 3.28 million (about 4.9 mln US\$) under the arrangement. This brings the total amount drawn under the arrangement to SDR 9.84 million (about 14.7 m US\$).

UNDP provides assistance in many sectors related to economic development, information technologies and decentralisation. It particularly assists the ministry of Trade and Economic Development in elaborating a 20-year Economic Development Plan.

USAID provides technical and financial assistance to some key sectors (customs reforms). It is involved in a Commercial Law and Economic Regulation Program, has a WTO programme addressing subcomponents such as technical regulations (for WTO compliance), trade policy training, standards (to replace GOST standards), trade related intellectual property measures (TRIPs). USAID is also supporting a long term project to assist the State Commission on Protection of Economic Competition.

In 2005 Armenia has received USAID funding of 65 Mio \$.

MCC: Armenia has reached an agreement in 2006 for support under the "Millennium Challenge Account. The funding foresees 238 m \$ over 5 years, for irrigation and rural roads. The first year will start with a planned allocation of 12, 6 m \$.

ANNEX 5

“POLICY MIX” CONSIDERATIONS IN THE CONTEXT OF THE ARMENIA CSP

CFSP: Efforts towards settlement of the conflict over Nagorno Karabagh play an important role in the context of the **Common Foreign and Security Policy (CFSP)**. The settlement process has recently entered a new phase with greater EU involvement through the services of the EUSR for the Southern Caucasus.

The since 1994 persisting conflict over Nagorno Karabagh **has also taken a toll in economic terms since it hinders considerably economic development in the region**. The disruption of trade links had a negative effect on both sides, in Armenia and Azerbaijan.

Depending on developments regarding a peace deal, the EC could provide **further specific assistance** related to aspects of conflict settlement and settlement consolidation.

Mines: Because of the conflict over Nagorno Karabagh Armenia is also affected by antipersonnel landmines (APL).

Cooperation on energy: Armenia is still to a high degree dependent on imports, in particular from Russia. Recent events related to gas tariff disputes, notably on gas pricing, between Russia and several former Soviet Republics showed the high vulnerability of Armenia in this regard. Armenia continues however with efforts to diversify sources of energy supply and requests EU assistance on this matter. The energy sector also suffers from inefficiency, insufficient bill collection, payment arrears and a need to invest in outdated infrastructure. Against this background, support for energy-related issues will be one element of the EC’s future assistance strategy.

Until successful decommissioning of the country’s outdated nuclear power plant (Medzamor) it will be most important to invest in nuclear safety as well.

JLS cooperation: In terms of the **migratory situation**, Armenia is an important source country for illegal migrants to the EU (partly due to the widespread Armenian diaspora also in EU Member States). Due to the difficult economic situation the incentive to seek employment abroad remains strong, with a considerable number of Armenian citizens falling victim to various forms of trafficking. Cooperation on JLS matters is therefore an area which forms an important part of the ENP Action Plan.

Development Cooperation: Armenia belongs to the WB category of lower middle income countries. General principles and EC policies regarding **development cooperation** therefore still apply. The Armenian government adopted an Economic Growth and Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) in August 2003 and approved a First National Report on the Millennium Development Goals (MDGs) in 2001. Country-specific MDGs have been developed as well. Both lines for orientation have influenced the new external assistance strategy for Armenia considerably. It has therefore a strong focus on poverty reduction, in particular at regional and local community level and on education.

Trade: In the area of **trade policy** the EU is a key import and export market for Armenia which is currently benefiting from the General System of Preferences (GSP). Improving the system of certification and the control of rules of origin are important prerequisites in this regard. The Armenian government is actively working on these issues.

Transport: In the field of **transport** Armenia played an active part in the EU-Black Sea-Caspian Basin Ministerial Conference in November 2004 in Baku and continues to play an active role in

their follow-up Working Groups. Armenia also participates actively in the TRACECA Secretariat and TRACECA meetings and adopted the TRACECA strategy and the conclusions of Baku transport working groups during the Baku and TRACECA Ministerial conferences which took place back to back in May 2006 in Sofia. The EC has a strategic interest in providing support for areas identified as important in this context and for priority measures in line with the recommendations of the High Level Group on the extension of the major trans-European transport axes towards neighbouring countries and regions. The Commission also adopted in March 2005 a Communication proposing the creation of a wider European Common Aviation Area including the neighbouring countries of the EU by 2010. It also includes the objective of Armenia joining this initiative in the medium term.

Environment: As regards environment protection, **global and transboundary environment threats** like climate change affect Arménie as well as the EU. Both parties are therefore committed to implementing the Kyoto Protocol and the UN Framework Convention on Climate Change. Trans-boundary environmental threats include the use and protection of shared waters, in particular the Black Sea. Current EC support in this area is mostly provided on a regional basis. Follow-up measures could run under future assistance programmes.

Information Society: A comprehensive and transparent regulatory framework for the Armenian electronic communication sector is essential in order to promote investment. Approximation with the EU acquis will also facilitate trade in communication services. Regarding information technology , linking the Armenian National Research and Education Network (ARENA) to the European GEANT 2 and to the pan- European Grid infrastructure could give the Armenian research and education sector access to e-science resources in Europe.